

Le petit Eusébien

Avril 2023



Le mot du maire

Le budget de la commune vient d'être voté. Le taux des taxes a été reconduit. Il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux depuis de nombreuses années.

Les études pour la rénovation de la salle des fêtes et de l'ancienne mairie sont lancées, nous espérons des travaux pour 2024.

Des plantations sont prévues en fin d'année pour améliorer encore notre cadre de vie. Nous travaillons aussi à la sécurité dans le village, surtout pour les enfants.

Bon printemps à tous.



Pierre Dugrosprez

Sommaire

[Vie à Sainte Eusoye](#)

[Vie dans l'Oise](#)

[Vie Associative](#)

Vie à Sainte Eusoye

- Horaire de la permanence de la mairie

Le jeudi soir de 18h à 19h30

Téléphone : 09 66 87 71 73

Mail : mairie.steusoye@wanadoo.fr

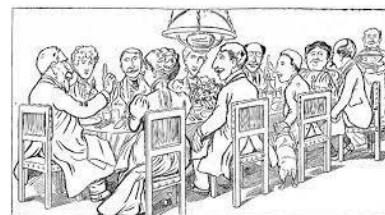
Les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en mairie pour l'enregistrement dans notre état civil avec justificatif de domicile et carte d'identité.

Les jeunes de 16 ans doivent se rendre en mairie pour se faire recenser et ainsi, celle-ci leur délivrera une attestation de recensement. Ils doivent présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour leurs inscriptions au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le site internet de la commune est disponible, n'hésitez pas à venir suivre les actualités du village. La nouvelle adresse pour accéder au site est : <https://sainte-eusoye.neopse-site.com>

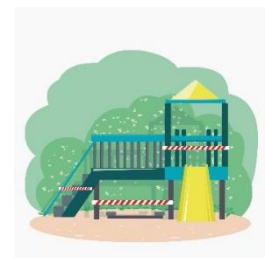
- Repas des aînés

Nos aînés ont pu se retrouver autour d'un bon repas le samedi 11 février 2023.



- Structure de jeux

Les jeux se trouvant dans la cour de la salle des fêtes sont actuellement fermés pour cause de remise en état. Merci de ne pas y accéder.



- Naissance et décès dans notre village

Naissances

Clémence Rimbart née le 04/04/2023 de Christophe et Elodie Rimbart

Décès

Madame Legrand Marie-Amélie



- Horaire du City stade

Pour rappel, les horaires du city stade sont :

- Horaires d'été : 9h-12h / 14h-22h du 01 avril au 31 octobre
- Horaires d'hiver : 9h-12h / 14h-18h du 01 novembre au 31 mars

Directeur de la publication Pierre Dugrosprez
Rédactrices : Sandrine Avenel et Cécile Bourgois

- Rappel pour des relations de bon voisinage

Nous vous rappelons les horaires pour réaliser vos travaux bruyants :

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



- Restauration de la vierge

La Vierge se situant dans l'église nous est revenue. Elle a été entièrement nettoyée et décapée. Elle a également bénéficié de différents traitements pour qu'elle puisse conserver de nombreuses années sa nouvelle jeunesse.

Les travaux ont été subventionnés par la communauté de commune de l'Oise Picarde à hauteur de 1500€ sur un coût total de 2795€.



- Fin des travaux de l'église

La grille de la porte du nouvel accès handicapé à l'église a été posée mettant fin aux travaux que notre église a pu bénéficier.

Les travaux étant finis dans l'église, les messes seront de nouveau célébrées à Sainte Eusoie, si vous souhaitez être informé des dates, merci de prendre contact auprès de Madame Doryna Faucille.



- Commémoration du 08 mai 1945

Comme chaque année, toute la population est invitée à la commémoration du 8 Mai. Un dépôt de gerbe sera réalisé suivi d'un cortège jusqu'au cimetière. Les enfants du village ainsi que les adultes sont invités à venir chanter l'hymne national lors de ce jour du souvenir.

Cette commémoration sera suivie d'un moment de convivialité à la mairie.



- Information sur les haies

Taille des haies, attention aux dates !

Les haies sont, durant le printemps et l'été, un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et plus particulière pour les oiseaux qui y nidifient.



Les oiseaux sont pour la plupart, des espèces protégées par la réglementation nationale. Par conséquent la destruction d'individu, la perturbation intentionnelle et la destruction de l'habitat sont interdits et sanctionnables.

La taille des haies entre le 15 mars et le 31 juillet peut avoir de graves conséquences pour le bon accomplissement du cycle biologique des espèces animales et contribue au déclin de la biodiversité. Il est vivement recommandé de ne pas tailler les haies durant cette période.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est strictement interdite du 1^{er} avril au 31 juillet par application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales



Vous souhaitez un renseignement sur le sujet ? Vous pouvez contacter le bureau Nature et Biodiversité de la Direction départementale des territoires :

ddt-seef-nb@oise.gouv.fr / 03 64 58 16 61

Conception : DDT 60 / Service de l'Eau, de l'Environnement de la Forêt - 2023 / crédit photo : aujardin.info

- Inscription à l'école maternelle et primaire de Froissy

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu les 2, 9, 15, 16 mai 2023 sur rendez-vous. La directrice, Mme Roland, recevra les familles en rendez-vous individuel. Ils devront venir avec les documents habituels : une photo de l'enfant, livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé, dernier avis d'imposition et votre numéro d'allocataire CAF. Au cours de ce rendez-vous, la directrice enregistrera les données administratives pour l'inscription des enfants. Les dossiers périscolaires seront remis aux familles.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter la directrice, Mme Rolland : 03 44 13 15 08 ou ce.0602010J@ac-amiens.fr

Une réunion se tiendra en fin d'année pour visiter l'école maternelle et rencontrer la maîtresse de petite section (deux dates seront proposées aux familles).



- Maisons fleuries

La commission fleurs a établi un règlement pour le concours des maisons fleuries du village.

Règlement « Concours des Maisons Fleuries »

Article 1 : Concours des maisons fleuries

Ce concours, organisé par la municipalité, est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie.

Il est ouvert à tout Eusébien, qui souhaite contribuer à l'embellissement de la commune. Il a pour but de récompenser les actions menées en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie. Le concours est gratuit et sans inscription.

Article 2 : Les membres du jury

Le jury est composé de personnes n'habitant pas le village.

Ils seront accompagnés par des membres du conseil municipal en accompagnant, le conseil municipal ne participera pas aux notations et n'influencera pas le jury.

Le jury établit un classement, il est seul juge de la validité de l'attribution des prix.

Article 4 : Catégories

Elles sont au nombre de deux :

- maisons avec jardin d'agrément et/ou potager ;
- maisons ou immeubles avec balcons et/ou fenêtres fleuris sans jardin.

Le jury ne pouvant pas entrer dans les jardins, il effectuera la notation à partir du domaine public ; ainsi jardins, balcons, fenêtres, façades, murs devront être visibles de la rue.

L'ensemble des maisons seront appréciées par le jury.

Article 5 : Critères de sélection

L'élément essentiel d'appréciation sera la qualité plutôt que la quantité.

Plusieurs critères d'appréciation entrent en ligne de compte, ces appréciations sont regroupées en 3 catégories :

- Vue d'ensemble
- Fleurissement / plantation
- Impact environnemental

Des sous catégories sont rajoutées dans les catégories principales pour permettre une meilleure compréhension lors de la notation par le jury.

Une grille d'évaluation avec les différents critères permettra la notation de chaque résidence. (cf document en annexe)

Article 6 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu entre le 15 mai et le 15 juillet.

Le jury établit le palmarès après la visite en se basant sur la grille de notation préétablie pour évaluer le plus objectivement les différentes réalisations visibles de la voie publique.

La grille de notation est anonyme jusqu'à l'établissement du classement.

Article 7 : Prix

Les quinze meilleurs résultats seront récompensés par un prix. Le prix correspond à un bon d'achat dans une jardinerie.

• Information dans l'Oise



Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte



Interdiction d'arroser les pelouses les massifs fleuris entre 11h et 18h



Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 11h et 18h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées (de plus d'1 m²)... sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux.



Interdiction de laver les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres, entre 11 h et 18 h les golfs entre 8h et 20 h



Restriction de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Réduction de la consommation industrielle conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.

Repair Café DE FROISSY

Jeter ?

Appareil électrique cassé, vêtement décousu, ordinateur en panne, vélo qui déraille...

Pas question !

Essayons de les réparer ensemble, pour leur donner une seconde vie !

GRATUIT

UN SAMEDI PAR MOIS
(hors juillet/août)
de 9 h 30 à 12 h 00 au CSR
1, Rue des Bouviers 60480 Froissy

Un Repair Café, c'est un lieu d'échange convivial ouvert à tous. C'est aussi, un espace où se mobilise une équipe de bénévoles pour vous aider à réparer vos objets du quotidien.

Bricoleur ? Devenez, vous aussi dépan'acteur !

Plus d'infos, contactez nous sur csr.repaircafe.froissy@gmail.com ou suivez nous **Repair Café de FROISSY** sur Facebook

• Don du sang dans l'Oise

Le don de sang permet de sauver des vies et il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain.

Pour connaître les dates et les lieux vous pouvez aller sur leur site :

<http://dondesang.efs.sante.fr/le-don-de-sang>



Directeur de la publication Pierre Dugrosprez
Rédactrices : Sandrine Avenel et Cécile Bourgois

Les prochaines dates dans l'Oise sont :

Les dates peuvent évoluer en fonction de leur disponibilité.

Breteuil	Centre Jules Verne	Mardi 23 mai	14h-18h00
		Mardi 25 juillet	
Saint Just en chaussée	Place Theron	Jeudi 06 avril	14h-19h00
		Jeudi 01 juin	
Crèvecœur le grand	Salle des fêtes	Mercredi 5 juillet	14h30-18h30
Beauvais	Espace du pré Martinet	Vendredi 12 mai	10h-12h/13h30/17h30
		Samedi 13 mai	8h30-12h30
		Vendredi 9 juin	10h-12h/13h30/17h30
		Samedi 10 juin	8h30-12h30
		Jeudi 13 juillet	10h-12h/13h30/17h30
		Samedi 15 juillet	8h30-12h30

Vie associative : AJL

• Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 04 mars 2023. Lors de ce rendez-vous, les membres ont élu :

- Présidente : Lucie Migeon
- Secrétaire : Véronique Letailleur
- Trésorière : Chantal Geudelin

L'association compte une trentaine de membres.

L'AJL vous proposera :

- Un concours photo avec pour thème : lever ou coucher de soleil sur Sainte Eusoye, les habitants du village (petit et grand) pourront participer en envoyant leur photo sur l'adresse mail ajl.eusoye@gmail.com entre le 01 mai et le 30 juin 2023.
- La brocante le 11 juin 2023

